



GUNDERIC

Adresse Postale : BP 21- 88141 CONTREXÉVILLE CEDEX

BULLETIN BIMESTRIEL N° 71

ISSN : 1954 – 1279

SEPTEMBRE – OCTOBRE 2008

A l'ombre des Lumières

ou le petit monde de Diane-Adélaïde-Hortense Délie Mancini-Mazarini

Un difficile enfantement ou des années de sollicitations vaines d'aides de l'Etat

Précisément pourquoi ces dépenses ne furent-elles suivies des résultats qu'on en pouvait attendre et la fréquentation ne sut-elle pas dépasser la durée de quelques années ? Je ne reviendrai pas longuement sur les tractations pour l'obtention d'aides de l'Etat et de la Province (75), déjà évoquées dans « Un siècle de propriété des eaux minérales de Contrexéville (1760-1864) » édité par le Cercle d'Etudes en 1991. Les premiers (et derniers) encouragements de l'Intendant Antoine Chaumont de La Galaizière et qui s'étaient traduits par une aide de 6000 livres sur des fonds laissés à sa disposition pour des dépenses d'utilité publique (Thouvenel ne lui avait-il pas dédié son « Mémoire sur les eaux de Contrexéville » en 1774 ?) furent réduits à néant par Necker, le champion des petites économies et par le successeur du fils du chancelier La Galaizière, de La Porte de Meslay. Celui-ci ne faisait qu'appliquer les instructions du Directeur général du Trésor royal en tant que chargé notamment de l'administration des finances dans son Intendance de Lorraine (76). Cette intransigence de la part de Necker semble de plus en plus marquée.

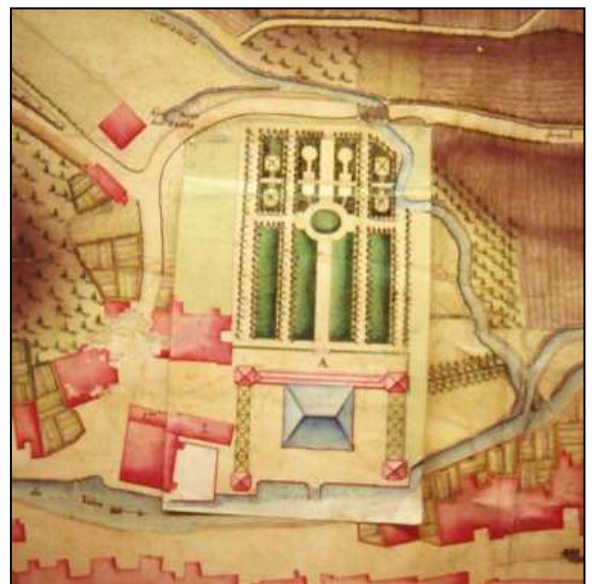
Les devis et plan de 1780 de Lecreux et Deklier-Delille, antérieurs au mois d'octobre, date de l'acquisition par Villiez, suivis des « Observations sur le rapport Lecreux » de Thouvenel, voyaient grand. Ils paraissent avoir suivi les projets de lettres patentes de Thouvenel, qui auraient dû dès lors être scellées du grand sceau et contresignées par un secrétaire d'Etat, lettres dans lesquelles le roi parle en législateur. Ces deux projets avaient finalement essuyé un net refus de la part de Necker le 31 octobre 1778.

Le prix du terrain Brunon était jugé « très considérable ». Ce même Brunon se réservait la propriété de la source et de la maison qu'il habitait, consentant à abandonner le reste du terrain contre un intérêt sur le produit du grand bâtiment prévu. Ces devis s'élevaient à 60 000 livres, moyens et ressources à employer jugés modique par le Mémoire Lecreux, 50 000 livres pour le bâtiment public dont la construction devait s'étaler sur six ans, à la charge d'une Compagnie, éventualité reconnue par Necker le 27 avril 1780, le reste aux frais du Roi ou de la Province, possibilité repoussée par lui. Il admettait toutefois qu'il était « difficile de trouver dans le pays des particuliers capables de remplir 50 000 livres. » (100 millions de centimes 1980).

Un montage basé sur la fréquentation où l'art de tirer des plans sur la comète

Qu'est-il advenu du rapport Lecreux en 1781 ? Pour ce dernier, une première période consacrée à la construction du rez-de-chaussée de l'établissement figurant sur le plan Deklier-Delille aurait nécessité l'émission de douze actions de 100 louis, soit 24 000 livres (somme correspondant à peu près, nous le verrons infra, à celle du prix de vente à Desmaretz). Dans une deuxième période, on devait compter sur les bénéfices pour assurer la construction de l'attique, c'est-à-dire du premier étage. On tablait sur une fréquentation de 130 à 140 curistes, permettant une rentrée de fonds de 70 000 livres en cinq ou six ans. N'était-ce pas renouveler la fable de « Pérette et le Pot au Lait » ?

*Plan levé par Decklier-Delille pour la duchesse de Cossé.
1777, Bibliothèque Nationale*



Dans cet établissement, la salle d'assemblée, les logements et les bains particuliers auraient été d'un rapport productif 50 000 livres étaient aux frais d'une Compagnie privée à créer.

D'un usage général, les pavillons, galerie, conduite d'eau, dont le coût s'élevait à 20 000 livres, regardaient l'administration. D'où le refus de Necker. Il faut bien se mettre dans l'esprit que pour lui « la chose publique ne doit se mêler de l'industrie individuelle que pour en partager les résultats lorsqu'ils sont développés. » Il est certain que dès lors les demandes de Thouvenel ne pouvaient trouver satisfaction.

Les rapports entre Maurepas et son protégé Necker s'étaient dégradés ; la jalousie du premier à l'égard de celui-ci - jalousie qui s'était d'ailleurs exercée également à l'encontre de Turgot- explique cette tension qui n'est pas étrangère à la démission du Directeur général le 19 mai 1781. D'où un ressentiment possible à l'égard de la nièce : Necker savait que Maurepas cherchait à l'évincer.

Quant à ceux entre Thouvenel et La Porte, il paraît bien qu'ils n'aient pas été des plus cordiaux. Une lettre de ce dernier, datée du 24 mai 1781, soit cinq jours après le retrait de Necker, lui reproche, outre quelques indiscretions et maladresses dans ses démarches, des « prétentions outrées » dans le conflit l'opposant au chimiste Nicolas qui jouissait de la puissante protection de l'Intendant. Ne va-t-il pas jusqu'à écrire que l'utilité de l'établissement projeté défendue par Thouvenel « n'excluait pas l'intérêt personnel qu'il avait nécessairement, et que cet intérêt fût pécuniaire, qu'il fût seulement l'intérêt de sa gloire ... » Ainsi sa force de persuasion était-elle mise en échec par Necker et La Porte.

Reste enfin une dernière hypothèse : celle d'une rivalité entre Plombières défendu dans un ouvrage du capucin Pierre Tailly, dédié à la calviniste Mme Necker du parti philosophique et Contrexéville où régnait alors Mme de Cossé sous le patronage de laquelle le plan Deklier —Delille était placé.

L'échec des négociations n'eut pas, dans un premier temps d'immédiates conséquences négatives sur la vie de la station. La saison 1781 s'était parfaitement déroulée et La Porte avait constaté une notable augmentation de la fréquentation.

Enfin Villiez vint ... ou vers une société de robins

A défaut d'une compagnie s'est créée une association. Alors qu'en 1780 Thouvenel s'est lancé dans l'acquisition de divers terrains à Contrexéville (78), un nouveau venu, Joseph Villiez, avocat nancéien et fils de banquier, s'est rendu acquéreur pour 3 400 livres (six millions huit cent mille centimes 1980) de la source minérale. Le propriétaire Brunon, qui jusqu'alors s'était refusé à s'en séparer, y est finalement contraint devant la menace de faillite pour insolvabilité à l'égard des époux Brice-Urguet (79) d'une somme de 16 000 livres (32 millions de centimes 1980 soit environ 50 000 euros).

La construction en 1777-1778 d'un bâtiment de 5 500 livres (Brunon anticipe la création d'un nouvel établissement et veut profiter de la fréquentation inespérée de curistes) n'avait pas contribué à améliorer sa trésorerie déjà vacillante. C'est certainement la mort dans l'âme qu'il consent à abandonner ce qui constituait finalement son gagne-pain. Grâce à la sollicitude de Villiez puis de son successeur, il gardera cependant l'usufruit de son auberge. Pour ce faire, Villiez dut verser 16 000 livres à Brunon à titre de constitution (80).

Le projet caressé de voir le roi « maître des sources » (et cela malgré les difficultés reconnues par le Mémoire Lecreux) et de l'Etablissement au bout de quinze aimées de sa jouissance par une Compagnie créatrice tombe donc ... à l'eau.

Quelle est donc ce *deus ex machina* ayant levé le premier obstacle à la création possible d'un véritable établissement ? Contrairement à ce qui a été dit, Joseph Villiez n'est pas un banquier ; c'est son père Jean- François qui le fut. Joseph n'était qu'un des dix enfants de ce dernier, ce qui laisse deviner une fortune bien inférieure à celle du chef de famille. Joseph Villiez était le gendre de Nicolas de Lambinet, avocat et notaire à Bulgnéville. Un collègue par conséquent des Brice-Urguet et autres Labarthe, tous instrumentant à Bulgnéville (81). Par ailleurs il faisait partie des connaissances de Thouvenel : le frère de Pierre Thouvenel, François, inspecteur des poudres à Nancy, avait été le témoin de Joseph Villiez lors de son mariage en 1778. Joseph Villiez, enfin était cousin de Joseph-François Coster, premier commis dans les bureaux de Necker et très apprécié de lui aurait pu ainsi débrider la situation qui s'éternisait et s'ôter une épine du pied. Huit mois plus tard, il démissionnerait, le Roi, en réalité Maurepas, ministre sans portefeuille et Président du Conseil, lui en ayant refusé l'entrée devant son opposition d'abjurer le protestantisme (82).

Tout un faisceau d'explications possibles de l'intervention de Villiez est ainsi réuni. Je ne saurais dire laquelle l'emporte sur les autres. Mais il n'est pas interdit de penser que la véritable est ailleurs. Thouvenel n'était que l'Intendant des eaux de Contrexéville. Ainsi en 1781 demanda-t-il quelques secours « indépendants des établissements de Villiez ». Secours que celui-ci réclama lui-même pour les constructions qu'il s'engageait à réaliser. Pour lui, en effet toutes les créations d'utilité publique et non réversibles à son profit devaient être à la charge de l'administration comme le Mémoire Lecreux l'avait déjà suggéré (83). Il « se (chargeait) de pourvoir peu à peu

aux frais de l'établissement, soit par ses propres moyens, soit en cédant une partie des droits et terrains à quelques intéressés ». Ce qu'il ne tarda pas à faire en s'associant le 1^{er} décembre 1781 à Marc-Hyacinthe-Marie Desmaretz. (Cf. Gunderic n° 25 et 26) et le 8 octobre de l'année suivante en lui cédant sa part, 1 752 livres payables ce jour même, le reliquat de 7 248 livres dans le courant de l'année. 16 000 livres étaient dues aux héritiers Brice-Urguet, les 9 000 livres restantes pouvant représenter le prix de la source et des bâtiments Brunon. Le lendemain même du 8 octobre, Desmaretz s'associait à César (sic) Loiseau de Nancy, pour 21 000 livres cours de France, payables en 14 ans, (84) dans le but de permettre à la société de perdurer mais également de trouver un apport d'argent indispensable.

On peut raisonnablement supposer que le refus apporté à ses demandes de secours de la part de l'Etat et /ou de la Province a finalement déterminé Villiez à céder cette part pour 25 000 livres. Desmaretz était désormais le maître à bord.

Il est néanmoins concevable que Villiez se soit installé en Bavière-Palatinat. Un de ses frères, colonel dans l'année bavaroise, avait été anobli, ainsi que deux autres de ses frères, dont Joseph.

Mais les initiatives privées ne peuvent se substituer aux aides de l'Etat, à l'intervention publique. La Compagnie souhaitée ne paraît pas avoir pu ou avoir eu le temps de se constituer. La charge la plus lourde aurait pesé sur Villiez : bâtiments, aménagements. Finalement ces initiatives privées ne pouvaient en l'occurrence entreprendre les grands travaux envisagés et devaient se contenter de végéter. D'où la cascade de propriétaires successifs qui s'accommodèrent de gérer la médiocrité.

Dès ce moment, on peut s'étonner que Mme de Cossé n'ait pas souscrit en totalité ou du moins en partie à ces douze actions de 2 000 livres, soit 48 millions de nos centimes 1980, elle qui n'était pas étrangère à l'actionnariat (85). En 1766 Mirabeau père, l'ami du duc de Nevers, pourtant ennemi déclaré d'une noblesse commerçante, avait formé une Compagnie de la mine de plomb argentifère de Glanges, en Limousin. 300 actions de 1 000 livres avaient été acquises presque exclusivement par le duc de Nevers, la duchesse de Cossé (Nevers pour complaire probablement à Mirabeau et Mme de Cossé à son père), le comte de Broglie, Turgot (une demoiselle Charlotte-Antoinette Turgot, arrière-petite fille de Jacques Turgot avait épousé René-Gabriel de Boisgelin), Malesherbes, les marquis de Saillant et de Brancas-Forcalquier et la comtesse de Rochefort (86). En 1784, le duc de Nevers, les comtesses de Sabran et de Boisgelin (87) fournirent 300 000 livres (sur 450 000 de capital) à la société Douzard et Cie, banquier à Paris, impliqué dans le commerce des eaux de vie, de thé et dans des opérations au Sénégal. Remarquons l'absence de Mme de Cossé. Qu'étaient ces douze actions de 2 000 livres de Contrexéville en regard de celles souscrites dans la mine de Glanges. Pour ma part, je pense que Mme de Cossé, « du petit troupeau » souhaité par Fénelon, à l'instar de celui-ci (88) a jugé bon de ne rien faire quand Dieu ne vous demande pas de faire quelque chose : « Laissez faire Dieu, laissez faire le monde extérieur. » Ce qui pourrait suffire par conséquent à rendre partiellement caduques toutes les hypothèses émises concernant les raisons du refus de Necker. Je ne prétends pas à l'irréfragabilité de mes hypothèses. Cet engagement aurait probablement outrepassé sa conception du bien à apporter à autrui.

Pierre MASSON à suivre...

NOTES

- (75) Necker avait suggéré une contribution de la mainmorte, c'est-à-dire de communautés religieuses - c'est le protestant qui apparaît !- dont cependant les biens sont inaliénables.
- (76) Necker, jusqu'alors conseiller-adjoint au Contrôleur général Taboureaux, devint Directeur général des Finances en juillet 1777. La Porte succéda à l'Intendant Antoine Chaumont de la Galaizière dès 1778.
- (77) Lecreux avait reconnu que « la valeur des eaux formait un capital imaginaire ».
- (78) En 1791, il se rendra encore acquéreur de deux maisons sur Brunon « par Drouillot acceptant ». En 1800, il vend, par l'intermédiaire de son frère François, une maison en mauvais état et des terrains, ceux précisément acquis en 1781, à Drouillot. En 1820 (ou 1829 ?), Drouillot acquerra sur les héritiers Thouvenel un bâtiment incendié.
- (79) Un Urguet est avocat et notaire à Bulgnéville. Brice est avocat. Lambinet est également avocat et notaire à Bulgnéville.
- (80) Le cessionnaire Villiez se met ainsi à la place du cédant Brunon et devient alors le débiteur de Marie- Thérèse Urguet. Je ne saurais dire si cette cession était volontaire, résultant d'un arrangement débiteur- créanciers, ou judiciaire, permettant à Brunon de se soustraire à la contrainte par corps, autrement dit la prison. Brunon a-t-il pu se faire tenir quitte en remboursant le prix réel de la cession plus les intérêts ? Le prix de la source et celui de ses maisons ne couvrent pas la somme de 16 000 livres. Il ne s'est donc libéré que partiellement entre les mains de Villiez. Nous retrouverons la somme de 16 000 livres augmentée des intérêts en 1782 (Desmaretz aurait dû alors payer ces 16 000 livres à Marie-Thérèse Urguet cessionnaire de Brunon), 1795, 1796 lors des ventes successives de l'établissement par suite de délégation entre vendeur et acheteur, le vendeur transférant sa créance à l'acquéreur. Quittances seront seulement signées en 1796 par les héritiers Brice-Urguet, les Labarthe-Urguet. Des artifices de procédure ont pu retarder le remboursement de la dette.
- (81) Nicolas Biot de Lambinet était un ami des époux Brunon. François-Hyacinthe, frère de Nicolas, était parrain de l'un de leurs enfants.
- (82) En 1786, il sera curiste ... à Plombières !
- (83) Les bâtiments prévus dans le Mémoire Lecreux ne seront jamais réalisés.
- (84) L'association a-t-elle duré ? En 1795, lors de la vente à Antoine-Côme Briole, seul apparaît le nom de Desmaretz.
- (85) Notons cependant que 50 000 livres représentent la moitié des revenus princiers d'une année.
- (86) Soit quatre personnes du « clan » Nevers.
- (87) Fille de la marquise Marie-François-Catherine de Boufflers, elle même fille de Marc de Beauvau, dame de Marie Leszczynska, et maîtresse de Stanislas ... et de La Galaizière.
- (88) Mme Guyon, qui sortait de la Visitation, l'inspiratrice mystique de Fénelon, fréquentait la duchesse de Béthune-Charost, tante du duc de Belle-Isle. Un descendant des Béthune, Armand-Louis était le beau-frère par alliance de Louis, duc de Noailles et d'Ayen.

IL Y A 100 ANS, DE 1908 À 1910 ; L'ÉTABLISSEMENT THERMAL LE PAVILLON ET LES GALERIES

Par Gilou SALVINI

Du passé faisant table rase :

Il y a 100 ans de cela, c'était la fin de la saison thermale le 21 septembre 1908, à peine les derniers curistes partis, des démolisseurs entrent en action et commencent à vider de fond en comble les mobiliers de l'établissement thermal, tandis que les commerçants des galeries débarrassent les cellules marchandes.

C'est une demi surprise pour les contrexévillois, ils avaient bien entendu quelques rumeurs circuler sur la probabilité de grands travaux ; mais ils étaient loin de se douter de leur ampleur. À cette époque la société des eaux minérales n'avaient pas la culture de la communication pour le petit peuple local (l'a-t-elle aujourd'hui ?), population qui d'ailleurs n'était pas admise à mettre les pieds dans un domaine thermal entouré de murs et de grilles.

Je ne reviendrais pas sur les décisions prises par le Conseil d'administration des actionnaires de la société des eaux minérales, Pierre Masson l'a très bien expliqué dans l'ouvrage « Cent ans d'architecture contrexévilloise » édité par le Cercle d'Études locales en 1997. Mais j'évoquerais les circonstances qui ont amené ce grand bouleversement du domaine thermal, ainsi que ses conséquences, dont le résultat cent ans après reste encore l'image de notre paysage habituel. Il manque au tableau : les hôtels du Majestic (démoli en 1962) et de l'Établissement (démoli en 2000).

Des circonstances motivées :

En 1908, la saison thermale a enregistré 5000 curistes, qui avec leurs accompagnants portent le chiffre de la fréquentation du 20 mai au 23 septembre à 7500 personnes, ce qui représente à chacune des 6 sessions de cure de 21 jours chacune, un nombre moyen de 1250 curistes et accompagnants pour une population locale de 920 contrexévillois. Mais ce chiffre est bien en retard par rapport à celui de la station voisine de Vittel qui depuis 1904 a rattrapé sa rivale contrexévilloise sur tous les tableaux, qu'il s'agisse du nombre des curistes, de la production d'eau embouteillée, ainsi que sur le nombre et la qualité des hôtels comme pour ce qui concerne la superficie du domaine thermal.

La seule solution aux yeux des dirigeants de la société des eaux minérales, c'est de transformer l'ensemble thermal en le modernisant, pourtant celui-ci avait été presque complètement reconstruit en 1885, notamment avec le magnifique pavillon de fer et de verre oeuvre du nancéien d'origine alsacienne Schertzer.

Des conséquences préjudiciables :

La plus grosse partie des financements aurait dû porter sur l'agrandissement de la propriété foncière, pour ensuite favoriser l'installation d'hôtels de qualité proposés aux investisseurs particuliers. Ainsi que sur l'amélioration et l'agrandissement de l'embouteillage construit en 1904, déjà trop petit et techniquement dépassé.

Cette erreur a privé la station d'un véritable parc hôtelier capable d'accueillir la forte clientèle de l'époque qui ne cessait d'augmenter et qui ainsi se détournait de Contrexéville, tout comme augmentait la demande d'eau minérale embouteillée qu'avait si bien su anticiper les Bouloumié par leurs créations industrielles.

Pour ces raisons, aujourd'hui encore, la station paie la note d'un ensemble thermal certes monumental, mais au pied d'argile car l'entretien et les restaurations d'un tel bâtiment n'ont jamais été à la mesure des enjeux modernes.

Maintenant, je vous invite à suivre dans les pages de Gunderic, jusqu'en mai 2010, les diverses phases de la transformation des installations thermales qui se sont succédées d'octobre 1908 à mai 1910.

La cour d'honneur en 1908 :

Dernière photo avant sa démolition :

Le pavillon en fer et en verre construit en 1885

À droite l'établissement thermal lui aussi appelé à disparaître

À gauche l'hôtel de l'Établissement,



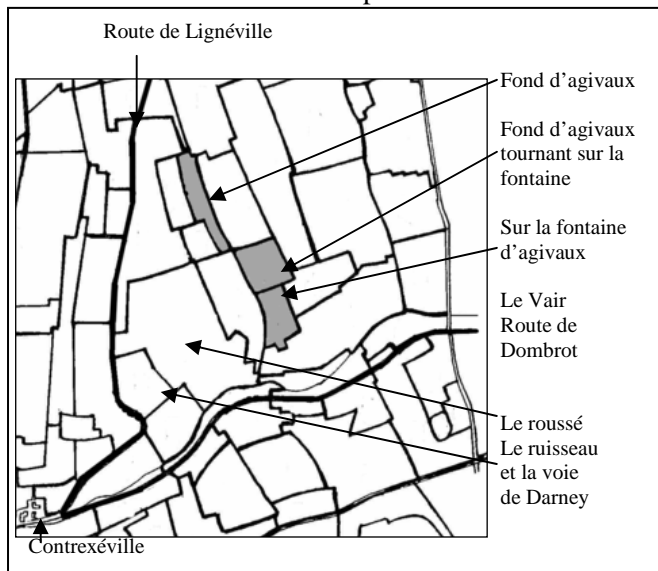
Les lieudits, notre mémoire collective .

Terres concédées (suite) : le lieudit *les états* (carré F5), couvre la zone du terrain de camping actuel est du stade de football ainsi qu'une partie de la forêt. Le dictionnaire du vocabulaire de géographie agraire dit qu'il s'agit d'un terme utilisé sous l'ancien régime, pour définir « l'état juridique » dont dépendaient les individus qui possédaient des terres et les mettaient en valeur¹.

La *corvée du chauffour* (carré G7), nous fait retrouver un endroit où s'exerce le privilège du seigneur de lever des corvées pour se procurer de la chaux, ou permet à ses sujets de casser la roche et de la cuire pour en tirer de la chaux, moyennant un règlement soit sous forme de corvée soit pécuniaire. La terre étant trop précieuse pour y creuser des carrières, le seigneur désignait un endroit escarpé, facile à épierrer comme l'était la rive gauche du Vair en direction de Dombrot-le-Sec. C'est d'ailleurs cet endroit épierré qui a favorisé le passage de la rue Reine Isabelle en 1845.

Les termes agraires pour le dire :

La logique populaire qualifiait certains lieudits de façon à le reconnaître sur le terrain, mais aussi pour, en un mot, donner tous son sens à l'endroit. Ainsi pour la forme du terrain, les champs pointus (carré D10) et le rond pré (carré C7), veulent bien dire de quoi il s'agit. Les champs pointus de Contrexéville s'enfoncent entre les territoires de Vittel et Outrancourt². Le rond pré sur le territoire d'Outrancourt doit sa forme à un méandre courbe du Vair à cet endroit. Il en est de même pour *le giron* (carré H10), un champ en hauteur près de la route de Lignéville, dont la crête circulaire domine une dépression³.



Le ruisseau d'*agivaux* (carrés H 8 et 9), est un talweg dont le ruisseau se jette dans le Vair, il s'étend à la sortie de Contrexéville, depuis la route de Dombrot à celle de Lignéville. Au centre de ce talweg jaillit une source qui a été exploitée au XIXe siècle pour approvisionner un lavoir abreuvoir⁴, mais qui est connue depuis 1311 par un cartulaire de la Bibliothèque Nationale qui mentionne « en la voie de la fontaine de hageivals »⁵. Chaque endroit spécifique autour de ce mini terroir est localisé par un qualificatif : sur la *fontaine d'agivaux* qui indique l'entourage immédiat de la source, puis le terrain qui le surplombe est appelé le *fond d'agivaux tournant sur la fontaine*, et enfin sur la partie supérieure qui marque le début du talweg : le *fond d'agivaux*.

- Le plan montre les trois lieudits d'*agivaux*⁶ et leur curieuse localisation par rapport les uns aux autres, leur disposition est issue de l'imagination des cultivateurs du moyen âge.

Trois autres lieudits qui sont dans le même secteur méritent de l'intérêt, la *voie de Darney* et le *ruisseau de Darney*, pour la voie il s'agit de la route de Lignéville qui liait Contrexéville au Bailliage de Darney, et bien avant au château de Darney, où siégeait Aubert seigneur de Contrexéville. Concernant le ruisseau, il faut comprendre qu'il s'agit du Vair qui est la seule rivière qui borde le lieudit.

Le *roussé*, et *derrière le roussé* quant à eux font partie des toponymes inexpliqués ; en 1709 il est écrit dans le remembrement : le *Roussel*, faut-il y voir à l'origine un patronyme donné à la propriété d'un homme appelé Roussel ? Ce qui mettrait cette étendue de terre importante dans la catégorie des tenures, il s'agirait alors d'une manse carolingienne avec un bâtiment au centre...

Ou alors, comme le propose les étymologistes, rapprocher ce terme du ruisseau pour expliquer ici le ruissellement de l'eau sur un terrain en pente, où encore rattacher le *roussé* au roseau, ce qui est improbable dans ce cas ? Pour cela ils rappellent les diverses formes que peut prendre l'évolution de ce toponyme en partant du terme ruisseau, notamment pour aboutir au nom d'une ville comme Rousseloy dans l'Oise.

Gilou SALVINI à suivre...

¹ - la notion d'état sous entendait l'état de servitude pour le propriétaire, envers le seigneur où le clergé qui l'affranchissait sous conditions de cultiver, de semer, d'entretenir et lors des récoltes de s'acquitter des dîmes ou du cens.

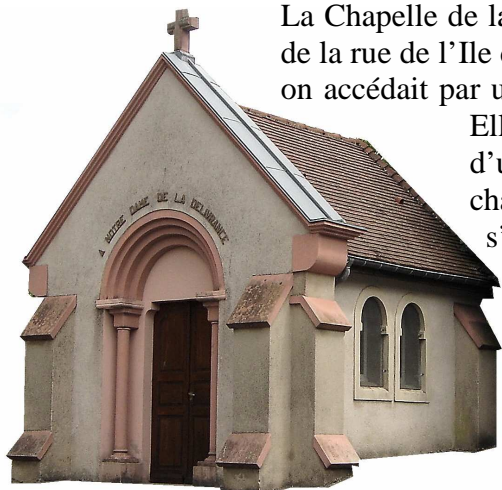
² - à l'emplacement actuel du giratoire de la route Vittel - Contrexéville et de la déviation de la D165 en direction de l'A31.

³ - *giron*, du haut allemand *géro*, ou du latin *girare*, pour un mouvement circulaire.

⁴ - certain prétendait qu'il s'agissait du lavoir abreuvoir qui était devant l'hôtel Cosmos.

⁵ - ms lat 11024 folio 16 V°. Document trouvé par le docteur Fogliérini.

⁶ - le toponyme Agivaux est formé de la racine latine *ager*, et du suffixe *vaux* pour le vallon, *ager* désigne le territoire cultivé d'un domaine, en l'occurrence une partie de celui du village d'Agéville dont dépendait jadis ce territoire. L'étymologie d'Agéville d'après Dauzat proviendrait du patronyme german Hagiana ou Hagen pour Hagianavilla comme s'orthographiait le nom de ce village dans les premiers manuscrits.

SAVIEZ-VOUS QUE :

La Chapelle de la Délivrance qui est au carrefour de l'avenue du bois du Hazau et de la rue de l'Île de France, a été construite en 1945, en haut d'une côte sur laquelle on accédait par un chemin étroit et encaissé⁷, que l'on appelait la rue des Jardins.

Elle a bien changé cette rue depuis les grands travaux de voirie et d'urbanisation du plateau réalisés à partir de 1962 ; du même coup la chapelle qui était bien seule, en a vu passer du monde ; ensuite elle s'est quelque peu défraîchie et a même fait l'objet de vandalisme, avant d'être restaurée récemment.

L'origine de son histoire date de 1944, quand l'Abbé BENOIT, Curé de Contrexéville, et ses paroissiens font vœu d'édifier une chapelle pour la libération de la ville en remerciement à la Vierge qui avait protégé Contrexéville et ses habitants des dangers qui les avaient menacé depuis le début de la Guerre en 1939⁸.

- Don du terrain : Mr. HARMAND (ancien propriétaire de l'Hôtel Central)

- Architecte : Mr. JUILLARD de Vittel

- Construction : Entreprise KARIGER de Contrexéville

- Un premier don d'une personne inconnue d'une somme de 5 000 F. fut remis le 10 septembre 1944 (juste la veille de la libération de la ville)

- Plus de 200 Contrexévillois ont apporté leurs offrandes pour la construction de cette chapelle.

- Début juillet 1945 : commencement des travaux qui durèrent deux mois seulement.

- le 9 septembre 1945 : inauguration de la chapelle qui est dédiée à « Notre-Dame de la Délivrance »⁹. À cette occasion, une statue de la « Vierge à l'Enfant » du XV^{ème} siècle est baptisée « Notre-Dame de la Délivrance », puis elle fut placée en évidence dans la chapelle. En 1976, après un passage chez Monsieur CHIQUET, sculpteur agréé des monuments historiques, la statue réintégra l'église paroissiale de Contrexéville où on peut encore l'admirer.

- Plusieurs fois par an, une messe était célébrée dans cette chapelle.

Pourquoi ne pas célébrer une messe une fois par an, à l'occasion de l'anniversaire de la Libération de Contrexéville, le 11 septembre de chaque année ?



Les anciens prisonniers et combattants portent la statue.



La foule des paroissiens arrive en haut du chemin des Jardins.



Présentation et bénédiction de la statue avant son entrée à l'intérieur de la chapelle.

André COIFFIER

⁷ Les anciens contrexévillois se souviennent bien des falaises qui bordaient de part et d'autre ce chemin, à un tel point que deux chariots tirés par des chevaux avaient de la peine à s'y croiser. C'était avant que le Lycée Professionnel, d'un côté, et le garage Pigenel de l'autre, ne lui cèdent plus de place.

⁸ *Principales éphémérides de la guerre 1939 – 1945*, abbé Benoît, imprimerie coopérative d'Épinal, 1948.

⁹ *La statuaria de l'église St Epvre de Contrexéville*, Gilou Salvini, édité par le Cercle d'Études Locales, 1995, page 5.

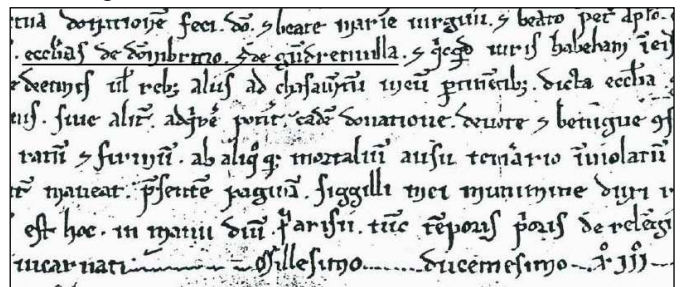
Quoi la tête ! Qu'est-ce qu'elle a la tête ?

Les têtes de l'église de Dombrot-le-Sec : personne ne s'est préoccupé de les étudier, à peine font-elles l'objet d'une courte mention dans certains ouvrages tel que celui du chanoine Albiser¹⁰ qui décrit la décoration des chapiteaux ornés de figures humaines (sans plus). Dans un texte déposé aux Archives départementales des Vosges le même auteur décrit les têtes ainsi « Elles sont grossièrement traitées. Toutefois il convient de mentionner une de ces têtes sculptées sur la pile composée du nord ; c'est une tête de femme, coiffée de la toque plate et serrée dans la mentonnière, caractéristiques du XIIIe siècle, et curieux pour l'histoire du costume ».

Je voudrais faire remarquer à propos de la date annoncée de l'église qui est celle du XIIIe siècle : faute de ne pas avoir eu accès à un document essentiel le chanoine Albiser n'a pu affiner cette datation.

Je suis en mesure de pouvoir dater la construction du premier édifice à la fin du XIIe siècle, grâce au premier cartulaire de Gundrecivilla (Contrexéville)¹¹, car il y est aussi mentionné l'ecclia (église) de Dombrot et de Gundrecivilla... (Souligné dans le document ci-joint). Les églises appartiennent au seigneur Aubert III de Darney en cette année 1213, qui régna de 1208 à 1254. Ce document précise qu'il donne ses églises aux moines du prieuré de Relanges, pour assurer le repos de son âme. Ce qui nous intéresse dans cette donation c'est qu'une église existait déjà en ce début du XIIIe siècle, et qu'elle n'a donc pu être construite qu'avant 1213 sous son père Aubert II ; je vois mal des églises récemment édifiées être aussitôt cédées, il ne peut s'agir que de propriétés acquises précédemment, dont Aubert III se sépare peu de temps après leur prise en charge.

Si l'église de Dombrot et les terres qui lui sont attachées sont à la famille des seigneurs de Darney¹², l'autre partie des terres de Dombrot est la possession en cette fin du XIIe siècle de Joffroi et Albert d'Épinal (attesté en 1188) qui la tiennent de leur père Werry issu de la branche cadette de la famille des avoués d'Épinal et de leur mère Leucarde de Nossoncourt. Thierry, leur successeur, le fils de l'un d'eux, est mentionné comme chevalier sire de Dombrot en 1212¹³.



Revenons en aux têtes : elles sont au nombre de deux sur le pilier du nord, et de quatre sur celui du sud. Étranges sculptures qui ne peuvent être l'œuvre que d'un artiste et non d'un tailleur de pierres aussi bon soit-il, exécutées en ronde bosse il faut être un maître dans le domaine, d'autant que les expressions de chaque visage sont une véritable étude du genre humain. Chaque trait est voulu, autant par le sculpteur qui a réalisé les portraits, que par les personnes ainsi représentées avec leurs mimiques qui ne les mettent pas forcément en valeur, et dont la symbolique nous échappe. Difficile d'admettre son image tel que représentée si elle n'a pas été auparavant acceptée, car l'artiste n'a sculpté que sur l'avis du modèle, qui aurait refusé une reproduction qui ne lui convienne pas.

Je pars du principe que les visages sculptés sont ceux de personnages réels qui ont voulu se faire représenter par le seul privilège de leur donation financière, ce qui leur donnait aussi l'accès au paradis... Je ne pense pas que ces têtes ont été sculptées pour simplement faire figurer des visages humains dans l'église, sans aucune raison particulière.

Le groupe nord, le seigneur et sa femme : j'avance comme étant celle du seigneur et de son épouse ces deux sculptures, ils sont certainement les généreux donateurs financiers de la construction de l'église, ce qui leur donne l'avantage de pouvoir être représenté ensemble, séparés des autres têtes. Leur qualité se voit dans les faciès et atours mieux traités par rapport aux autres têtes, malgré des attitudes qui ne les mettent pas en valeur mais qui très certainement font ressortir leur personnalité en dévoilant une symbolique qui devait avoir cours au Moyen-Âge, mais qui échappe à nos critères modernes.



Commençant par le visage de la femme, elle est coiffée d'un bonnet appelé « couvre chef à mentonnière », la coiffe typique des femmes mariées du Moyen-Âge, qui se transformera en s'allongeant pour devenir hennin au début du XVe siècle.

Pour elle comme pour les autres statues, les yeux des personnages ne se différencient pas, rien ne se dégage des regards éteints, aux pupilles dilatées dans des orbites enfoncées, ce n'est pas

là qu'il faut chercher les particularités de chaque personnage. Il en est de même pour le nez qui lui aussi semble standard.

Par contre la forme du visage révèle plus la personnalité, de même que la bouche qui ici, est naïvement entrouverte.



Gilou SALVINI à suivre...

¹⁰ - Guide illustré de la plaine des Vosges, tome 1, pages 43 – 44, 1977.

¹¹ - Articles parus dans les Gunderic n° 4 et 5 de 1997.

¹² - Article paru dans le Gunderic n° 6 de 1997.

¹³ - Les vosgiens célèbres, éditions Gérard Louis, 1990, Catalogue manuscrit des actes de la famille de Dombrot, Georges Poull.

Allégorie johannique contrexévilloise

Après le terrible conflit, la guerrière devient consolatrice, mais toujours en armure car elle reste mobilisée : en quelque sorte elle est vigilante, toujours prête à défendre la France contre tout envahisseur ; sait-on jamais ! C'est ainsi qu'ont voulu la représenter Maurice Denis pour répondre à une commande émanant du curé de Contrexéville l'abbé Vialis et Maxime Réal Del Sarte, qui agissait sur une commande de la municipalité de Contrexéville.

Alors que la France pleuraient encore les morts de cette terrible guerre qui se voulait la der des ders, de l'autre côté du Rhin, la chevauchée des Walkyries préparait le futur conflit de la seconde guerre mondiale.

En 1922, l'abbé Vialis et ses paroissiens voulaient à l'intérieure de l'église une fresque murale en l'honneur des morts de la guerre, pour entourer une plaque de granit déjà en place où figurait la liste des morts de la paroisse¹⁴.

En 1939, le maire Marcel Boucher et la municipalité, inaugurerait en grande pompe le nouveau monument aux morts¹⁵, cette cérémonie entrerait dans le cadre de la pensée politique de Boucher, qui avec Réal Del Sarte étaient les créateurs de l'association des « compagnons de Jeanne d'Arc », sous l'égide de laquelle ils rêvaient de fonder une union des français et des peuples¹⁶. Une option politique dite pacifiste, prônée par une partie de la droite française anglophobe, qui ne voyait plus en l'Allemagne une ennemie, et dont une grande majorité allait collaborer avec les nazis de 1940 à 1944.

Le tableau de Maurice Denis :

Les échanges de courriers entre l'abbé Vialis et Maurice Denis donnent une idée de ce que désirait le curé de Contrexéville et de ce que l'artiste et son Atelier d'art sacré lui proposaient.



La toile de Gagny

Maurice Denis présente une scène identique à la toile dite « la bataille de la Marne » commandée par le curé de Gagny en 1920 (ci-jointe) où Jeanne d'Arc mène les soldats à l'assaut, l'abbé Vialis préférera une Jeanne debout épée et étendard en mains, sur un fond de champ de bataille dévasté où éclate les obus, le regard levé en direction d'un ange qui emporte au ciel (le paradis pour l'âme du héros) la dépouille d'un soldat drapé dans le l'étendard tricolore vers un Christ en croix qui apparaît dans un nuage ouvert, alors que sur la toile de Gagny ce sont les ailes de l'ange qui sont tricolores. Au pied de l'œuvre des soldats agonisants rappellent le martyre des combattants ; en pendant de Jeanne d'Arc, à droite de la plaque mortuaire, un saint les bras levés, vêtu à la centurion romain, représente Saint Maurice (un hommage que se rend l'artiste Maurice Denis), le chef de la légion thébaine qui a combattu les bagaudes ; mais l'abbé Vialis a préféré y voir Saint Epvre sous lequel est placé le patronage de la paroisse de Contrexéville¹⁷...

Le 11 février 1923, l'abbé Vialis règle le montant de la dépense en décrivant l'étonnement des braves gens qui ont admiré une peinture où tout est si naturel et les couleurs si bien accordées. Le 13 février la toile marouflée est terminée, l'abbé Vialis écrit que le tableau est magnifique, sa composition s'harmonise avec les couleurs chaudes de l'église...

Cette toile de 5,02 mètres de hauteur par 2,76 mètres de large est recensée parmi les œuvres majeures de l'Atelier d'art sacré fondé en 1919 par Maurice Denis¹⁸ et Georges Desvallières, qui avaient comme élèves : P. Dubois, M. Lavergne et A. Lecoutrey.

De 1923 à 1994, elle a été l'une des images qui faisait partie du décor mural de l'église. Qui ne l'a jamais regardé ? Même l'abbé Gaillémoin l'a conservé en place lorsqu'il a modernisé l'intérieur du bâtiment en 1960. C'est à l'occasion des grands travaux de 1994 qu'elle a été retirée, enroulée puis conservée dans une soupente du garage du presbytère.

Grâce à l'action de Monique Thénot, la municipalité va très prochainement mettre en restauration la toile chez le spécialiste Christian Vibert, celle-ci va alors retrouver ses splendides couleurs et réintégrer son église lorsque les importants travaux de renforcement de l'édifice seront terminés.

Gilou SALVINI à suivre

¹⁴ - Correspondance entre l'abbé Vialis et Maurice Denis. Archives Nationales, Ms 11254 à 11258.

¹⁵ - Article de Jean Paul Rothiot, dans le Gunderic n°37, page 312.

¹⁶ - *Les vosgiens célèbres*, éditions Gérard Louis, Albert Ronsin, 1990.

¹⁷ - Erreur reprise page 142 par le Catalogue de l'exposition : *Une sainte des tranchées, Jeanne d'Arc pendant la grande guerre*, imprimé à 500 exemplaire, 2^e trimestre 2008, par l'imprimerie Soco's Print à Epinal.

¹⁸ - Maurice Denis est l'un des artistes français contemporain à avoir des œuvres exposées au célèbre Musée de l'Ermitage de Saint Petersbourg, elles sont composées d'une série de onze panneaux relatant *l'Histoire de Psyché*, commandés par Ivan Morozov en 1907.